



**QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
SEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
28 è 29 DI GHJUNGHJU
28 ET 29 JUIN**

2018/E5/040

**REPONSE DE Vanina BORROMEI, CONSEILLERE EXECUTIVE DE CORSE,
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

OBJET : LIGNE DE SUPPORT POUR LES SITUATIONS DE VOIRIE CRITIQUE

Merci Madame la Conseillère pour vos remarques constructives.

Il existe à ce jour, depuis de nombreuses années, un système d'astreinte permettant de répondre aux différents problèmes qui pourraient intervenir sur les routes et être signalés par les usagers et par les élus.

La nature précise de cette astreinte et son ampleur varie suivant les périodes de l'année :

- D'une part, nous avons une astreinte courante tout au long de l'année qui s'articule de la façon suivante :
 1. un numéro de téléphone unique **(06 32 23 54 78)** à la disposition de la population et des élus qui permet de signaler les problèmes du jour (chutes d'arbres, éboulements, ..),

2. un responsable d'astreinte dans chaque subdivision et un responsable d'astreinte au niveau de chaque secteur,
 3. en cas d'annonce de grand vent, notamment, des forestiers sapeurs sont également inclus dans le dispositif,
 4. bien souvent, en cas de grosses intempéries, des agents du Service du Génie Sanitaire et Ecologique qui peuvent intervenir avec pelles et chargeuses.
- D'autre part, s'ajoutant au dispositif existant au quotidien, nous disposons d'une organisation particulière pour la période hivernale qui comprend, avec le même téléphone central d'astreinte :
1. dans chaque secteur des agents susceptibles de conduire des engins de déneigement et de sablage et des agents du Service Revêtement qui eux aussi traitent certains circuits,
 2. systématiquement, des forestiers sapeurs mobilisés.

Je profite de cette occasion pour saluer l'engagement et le travail des agents de la Collectivité chargés de l'entretien de nos infrastructures.

Par ailleurs, il est à noter qu'il existait une page sur le site internet, celui de l'ex CD2B, sur laquelle le public pouvait consulter les arrêtés de restriction ou d'interdiction de circulation, avec la visualisation de la localisation du problème. L'ex CD2B avait également créé un numéro vert passant par le CODIS.

Ce dispositif qui a fait ses preuves, guide actuellement notre réflexion, en lien avec la direction de la communication de la CdC, pour la mise en place d'une page internet de la Collectivité de Corse qui englobera bien évidemment les moyens déjà existants de l'ex-CTC : notamment ses caméras très régulièrement consultées par le biais de l'application CdC, que je vous invite à télécharger. Et en exploitant également les réseaux sociaux et tous les moyens de communication dans un souci d'informer dans les meilleurs délais et le plus largement possible.

Enfin, j'ai également prévu de me rendre avec les services, sur l'ensemble des subdivisions pour informer les élus et les usagers des projets en cours et futurs sur les infrastructures routières.

La première réunion se déroulera le 6 juillet prochain à Petra di Verde, en présence du Président de l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs et également de notre député, Jean Félix ACQUAVIVA.

Je vous remercie.